

INTERCOMITE DE LA VRAIE CROIX

Perrot Olivier, 06 52 42 27 40

Participation à l'entretien et au renouvellement du matériel

*L'association, représenté par :

* Mr ou et Mme,

Date et lieu
de la
manifestation

N° de tel obligatoire,

MATERIEL	Association avec forfait	Association LVC	Association collectivité	Particulier la vraie croix	Quantité Prise	MONTANT	CAUTION Par Chèque
Forfait annuel*	sans forfait extérieur						
	200 €						
CUL DE POULE	*	1,50 €	2 €	1,50 €			
ASSIETTES (l'unité)	*	0,15CTS	0,20CTS	0,15cts			
BAC GASTRO	*	1,50 €	2 €	1,50 €			
BANCS BOIS	*	1 €	1 €	1 €			
BARNUM PARAPLUIE	*	25 €	30 €	25 €			300 €
BILLIG (GAZ PROPANE)	*	10 €	15 €	10 €			
BROC INOX	*	1 €	1€50	1 €			
CARAFE VERRE	*	1 €	1,50 €	1 €			
CHAISES PVC	*	0,40CTS	0,50CTS	0,40CTS			
CHAPITEAU	*	200 €	250 €	200 €			750 €
COUTEAU CUISINE	*	0,50 €	1 €	0,50 €			
COUVERT unité	*	0,10ctd	0,15cts	0,10cts			
FEU TREPIED	*	10 €	15 €	10 €			
FOURCHETTE A VIANDE	*	0,5	1 €	0,50 €			
FRIGO	*	10 €	15 €	10 €			
FRITEUSE GAZ	*	100 €	120 €	////////			400 €
GRATOIR PLANCHA	*	0,50 €	1 €	0,50 €			
MARMITE ALU	*	1 €	1,50 €	1 €			
PELLE A TARTE	*	0,50 €	1 €	0,50 €			
PERCOLATEUR	*	10 €	15 €	10 €			
PINCE POUR PLANCHA	*	0,50 €	1 €	0,50 €			
PLANCHA	*	20 €	25 €	20 €			
PLAT TORPILLEUR	*	1 €	1,50 €	1 €			
PLATEAU DE SERVICE	*	0,15CTS	0,20CTS	0,15CTS			
STANDS KERMESSE	*	10 €	20 €	15 €			200 €
TABLE PVC 6 PERSO	*	5 €	5 €	5 €			100 €
TABLE BOIS 8 PERSO	*	3 €	4 €	3 €			
TASSE L'unité	*	0,15CTS	0,20 €	0,15CTS			
TREPIED GAZ	*	3 €	5 €	3 €			
VERRE ORDINAIRE L'unité	*	0,15 €	0,20 €	0,15CTS			
VERRE A PIED L'UNITE	*	0,30 €	0,50 €	0,30 €			
VERRE GICOGNE 9CL (KIR)	*	0,15 €	0,20 €	0,15 €			
S/TOTAL							



RÉPLACEMENT DE LA PERTE OU CASSE

ASSIETTE		6	6	6			
VERRE A PIED		3,5	3,5	3,5			
VERRE ORDINAIRE		2,5	2,5	2,5			
CARAFE		6	6	6			
TASSE		2,5	2,5	2,5			
CARTON POUR STOCKAGE ASSIETTE		7	7	7			
						TOTAL	

Pour le remplacement et ou réparation (chapiteau, stand , table PVC,friteuse)
 La valeur du neuf ou justificatif de réparation du professionnel
 la caution se fera uniquement par chèque à l'enlèvement du matériel
 le vendredi précédent la manifestation à 18h par l'emprunteur,
 , l'emprunteur s'engage a fournir personnel et véhicule nécessaire pour l'enlèvement et la restitution du materiel
 le règlement uniquement par chèque au retour du materiel le lundi 18h qui suivra la manifestation

date de l'enlèvement:

DATE DE RESTITUTION

EMPRUNTEUR

INTERCOMITE

EMPRUNTEUR

INTERCOMITE

MISE À DISPOSITION DU MATERIEL SELON DISPONIBILITÉ ET PAR ORDRE DE RÉSERVATION